

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**21 SEPTEMBRE 2011**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, **MERCREDI LE 21 SEPTEMBRE 2011, à 19 h 30 (7 h 30 pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

Madame Lyna Pine , mairesse d'Angliers  
Monsieur Luc Lalonde , maire de Béarn  
Monsieur Alain Sarrazin , maire de Duhamel-Ouest  
Monsieur André Pâquet , maire de Fugèreville  
Monsieur Maurice Laverdière, maire de Guérin  
Monsieur Gérald Charron , maire de Laforce  
Monsieur Jacques Poudrier , maire suppléant de Latulipe-et-Gaboury  
Monsieur Daniel Barrette , maire de Laverlochère  
Monsieur Philippe Boutin , maire de Lorrainville  
Monsieur Michel Paquette , maire de Moffet  
Madame Danielle Pelchat , mairesse suppléante de Nédélec  
Monsieur Mychel Tremblay , maire de Notre-Dame-du-Nord  
Monsieur Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny  
Madame Joanne Larochelle , mairesse de St-Bruno-de-Guigues  
Monsieur Heinz Howald , maire suppléant de St-Édouard-de-Fabre  
Madame Édith Lafond , mairesse suppléante de St-Eugène-de-Guigues  
  
Monsieur Bruno Boyer , maire de la ville de Belleterre  
Monsieur Philippe Barette , maire de la ville de Témiscaming  
Monsieur Bernard Flébus , maire de la ville de Ville-Marie

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :**

Monsieur Yvon Gagnon , président du Comité municipal de Lanier  
et représentant du territoire non organisé

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE :**

Monsieur Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

**EST ABSENT :**

Monsieur Norman Young, maire de Kipawa

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Madame Katy Pellerin , chargée de projet en environnement  
Monsieur Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
Madame Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation  
Monsieur Tomy Boucher , agent de développement  
Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

**N. B.** : Le conseil des maires s'est réuni en caucus (huis clos) de 19 h 00 à 19 h 30.

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30, adoption de l'ordre du jour et mot du préfet, M. Arnaud Warolin.**

**09-11-317**

Il est proposé par M. Philippe Boutin  
appuyé par M. André Pâquet  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**Mot du préfet**

Monsieur le préfet rappelle que la MRCT et l'ensemble des municipalités se sont entendues le 20 septembre 2006 (règlement n° 120-09-2006) sur l'acquisition de compétence de la MRCT en gestion de matières résiduelles.

Suite à la décision du conseil des maires le 17 août 2011 concernant la fermeture des dépôts en tranchée le 12 septembre 2011, il était devenu nécessaire d'implanter une 3<sup>e</sup> voie (compostage) afin de réduire le volume de déchets transporté à Rouyn-Noranda (Multitech).

Les matières compostables représentent environ 50 % du volume actuel de déchets. Le coût de traitement des matières compostables est estimé à 40 \$, comparé à 125 \$ la tonne à l'enfouissement. Il s'agit donc d'un projet territorial (MRCT). Tout retrait total ou partiel d'une ou d'un groupe de municipalités aurait un effet sur l'ensemble des municipalités. Le projet de valorisation, comprenant une plateforme de compostage, un centre de transfert, un centre de valorisation thermique des déchets (incinération), est en développement depuis 5 ans.

Le comité consultatif CAGE a été créé par le conseil des maires le 27 mars 2006. Le projet se situe en conformité des politiques gouvernementales. Il est important de maintenir le cap et d'implanter les meilleurs services aux meilleurs coûts.

**09-11-318**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2011.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2011 ayant été remis et/ou transmis par la poste à tous les conseillers.

Il est proposé par M. André Pâquet  
appuyé par M. Bernard Flébus  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**09-11-319**

**Dépôt pour signature séance tenante de l'entente municipale (Ville de Ville-Marie – vs – Municipalités et MRCT) portant sur l'utilisation des services d'un procureur pour la judiciarisation des constats d'infraction municipaux et des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec.**

La Ville de Ville-Marie est mandataire de l'entente, d'une durée d'un an débutant le 1<sup>er</sup> août 2011. L'ensemble des municipalités adhèrent à l'entente, sauf Fugèreville, Laforce, Rémigny et Belleterre.

Répartition des coûts :

- Procureur en commun : Estimé 16 356 \$ / an  
(au prorata des constats des municipalités)
- Ville de Ville-Marie : 5 \$ par constat
- Cour du Québec : 15 \$ par dossier

De plus, chaque MUNICIPALITÉ assume les frais suivants, s'il y a lieu :

- Les frais de huissiers et de témoins, si non payés ou non payables par les personnes poursuivies en justice;
- Les frais de ses officiers;
- Les frais de ses dossiers portés en appel;
- Les frais de ses dossiers en matière criminelle;
- Les frais de ses procureurs pour la rédaction de libellés d'infractions commises sur le territoire de la MUNICIPALITÉ;
- Les frais de ses dossiers qui n'ont pu être récupérés directement du contrevenant.

**09-11-320**

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**1<sup>re</sup> partie**

➤ Question :

Une personne dans l'assistance soulève la question du camping libre au lac Argentier à Fugèreville / Béarn.

Réponse :

Monsieur le préfet réfère la question aux municipalités concernées et invite les gens concernés à se rencontrer dans les prochains jours.

➤ Question :

M<sup>me</sup> Chantal Tremblay s'informe au sujet de la collecte des « couches de bébé ».

Réponse :

Pour le moment, la MRCT n'a rien de prévu de particulier.

➤ Question :

M. Gilles Lepage questionne la rumeur d'un représentant « cadre » de l'industrie forestière au CA du CLD.

Réponse :

Confirmé, il s'agit de M. Michel Bastien de Tembec; les règles d'éthique seront respectées.

➤ Question :

M. Gilles Lepage fait mention d'un volume de l'auteur Charles Côté traitant de la « désintégration des régions » (1991).

Réponse :

La MRCT est également préoccupée par la décentralisation et la modulation des lois, règlements et programmes gouvernementaux.

—————  
                  //

M. Gilles Lepage fait part d'une citation d'Albert Einstein (1879-1955) : « La folie, c'est de se comporter de la même manière et s'attendre à un résultat différent ».

—————  
                  //

➤ Question :

Est-ce que les débris de bois de construction industriel et commercial doivent être acheminés directement à Rouyn-Noranda?

Réponse :

Oui.

➤ Question :

M<sup>me</sup> Aline Beauregard émet un commentaire sur les multiples façons de faire le compostage, dont le compostage domestique et l'apport volontaire.

Réponse :

L'expérience vécue au Témiscamingue, au sujet de l'apport volontaire pour les matières recyclables par exemple, n'a pas donné les résultats escomptés; le « porte-à-porte » du recyclage a permis d'augmenter les volumes recueillis du simple au triple. Le ministère (MDDEP) a fait savoir qu'il favorise la collecte « porte-à-porte » pour le compostage (objectif 2015).

➤ Question :

M<sup>me</sup> Chantal Tremblay émet le commentaire à savoir que l'apport volontaire des matières compostables serait moins dispendieux qu'une collecte « porte-à-porte ».

Réponse :

La MRCT doit se questionner sur les incitatifs auprès des municipalités / citoyens concernant les bonnes pratiques environnementales.

**09-11-321**

**Gestion des matières résiduelles  
Entente « Multitech » concernant le transport et la disposition  
(enfouissement) des déchets du Témiscamingue.**

---

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- ❖ D'entériner l'entente intervenue le 7 septembre 2011 entre la MRCT et Multitech Environnement inc. de Rouyn-Noranda concernant le transport et la disposition (enfouissement) des déchets du Témiscamingue (Réf. : résolution n° 08-11-283 du 17 août 2011), comme suit :

- Le service débute le 12 septembre 2011.
- Cette entente donne suite à la soumission du 31 juillet 2008 (projet n° 2-2008), comprenant les adaptations et conditions suivantes :
  - Le prix convenu est de 109,18 \$/tonne, plus taxes et redevances à l'enfouissement (20 \$/tonne) pour le transport de l'Écocentre de la MRCT (situé à St-Édouard-de-Fabre) à l'enfouissement / traitement chez Multitech Environnement à Rouyn-Noranda :
    - Transport : 20,86 \$/tonne;
    - Traitement / enfouissement : 88,32 \$/tonne.

Ce tarif à l'enfouissement (88,32 \$) s'applique également aux commerces et municipalités du Témiscamingue qui se rendent directement chez Multitech. Les modalités de facturation seront adaptées aux différentes clientèles.

La MRCT assure le chargement à l'Écocentre, à ses frais. La date prévue pour le début des activités est fixée au 12 septembre 2011. À compter de novembre 2011, la MRCT met en place graduellement des équipements de valorisation éventuellement de l'ensemble de ses matières résiduelles, dans un délai prévu de 12 à 15 mois des présentes. Ainsi, le volume de déchets acheminé chez Multitech devrait décroître au fur et à mesure de la mise en opération des différentes phases du projet de valorisation (ex. : compostage, tri, incinération, etc.).

Il s'agit donc d'une entente régie selon les volumes effectifs. La MRCT sera facturée au tarif convenu selon les volumes réels acheminés et reçus chez Multitech. Les tarifs sont fixes et sans modulation. La MRCT ne garantit aucun volume. La MRCT s'engage formellement à permettre à Multitech Environnement de mettre fin à l'entente si le tonnage (volume) devenait non rentable. Le cas échéant, un préavis de 120 jours serait donné à la MRCT. Des garanties quant aux modalités de transitions des responsabilités et des tâches de façon à assurer la sécurité et le bon ordre en tout temps et en tous lieux seront offertes par Multitech Environnement suite à des négociations entre les parties.

## **09-11-322**

### **Valorisation des matières résiduelles**

#### **Octroi de contrats :**

- **Aménagement d'une plateforme de compostage et d'une fosse de rétention du lixiviat;**
- **Aménagement du site et d'un petit centre de transfert à l'Écocentre.**

**Considérant** les appels d'offres autorisés par le conseil des maires le 20 avril 2011 (résolution n° 04-11-165);

**Considérant** les soumissions reçues et jugées conformes :

- Aménagement d'une plateforme de compostage et d'une fosse de rétention du lixiviat à l'Écocentre :
  - Transport Beaulé de Laverlochère : 433 637,28 \$, taxes incluses;
  - Construction Girard de St-Bruno-de-Guigues : 389 954,82 \$, taxes incluses.
- Aménagement du site et d'un petit centre de transfert à l'Écocentre.
  - Construction N. G. Roy inc. : 599 508,04 \$, taxes incluses.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Joanne Larochelle  
appuyé par M. Philippe Boutin  
et résolu unanimement

❖ D'octroyer les contrats aux plus bas soumissionnaires dans chacun des cas mentionnés au préambule, c'est-à-dire :

- Construction Girard : 389 954,82 \$;
- Construction N. G. Roy inc. : 599 508,04 \$;

conformément aux dispositions des plans et devis et aux appels d'offres publiés dans chacun des projets.

Tous les travaux prévus à l'Écocentre seront complétés avant le 31 novembre 2011.

❖ D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les conventions prévues à cet effet.

### 09-11-323

#### **Valorisation des matières résiduelles**

#### **Ouverture des soumissions et octroi du contrat pour la fourniture et la livraison de bacs roulants de 360 et 1 100 litres en prévision d'une collecte à 3 voies (compostage).**

**Considérant** l'autorisation du conseil des maires le 17 août 2011 (résolution n° 08-11-283) pour l'acquisition de bacs permettant d'implanter d'ici la fin de l'année 2011 une 3<sup>e</sup> voie (collecte compostage) « porte-à-porte » dans l'ensemble des municipalités;

**Considérant** les soumissions reçues et jugées conformes au devis de soumission du 30 août 2011 :

#### ➤ **Fourniture de bacs roulants de 360 litres**

Fournisseur	Quantité	Prix unitaire <sup>1</sup>	Coût total (avant taxes)	Prix unitaire option A <sup>2</sup>	Coût total (avant taxes)	Différence (porte-à-porte)
Équipements Omnibac Inc. (Schaefer)	6 716	67,77 \$	455 143,32 \$	--	--	--
	5 206		352 810,62 \$		--	--
IPL Environnement	6 716	52,05 \$	349 567,80 \$	57,05 \$	383 147,80 \$	33 580,00 \$
	5 206		270 972,30 \$		297 002,30 \$	26 030,00 \$
Plasti-Bac	6 716	50,91 \$	341 911,56 \$	58,54 \$	393 154,64 \$	51 243,08 \$
	5 206		265 037,46 \$		304 759,24 \$	39 721,78 \$

<sup>1</sup> Incluant le transport et la livraison dans chaque municipalité;

<sup>2</sup> Incluant le transport et la livraison porte-à-porte sur l'ensemble du territoire.

#### ➤ **Fourniture de bacs roulants de 1 100 litres**

Fournisseur	Quantité	Prix unitaire <sup>1</sup>	Coût total (avant taxes)	Prix unitaire option A <sup>2</sup>	Coût total (avant taxes)	Différence (porte-à-porte)
Équipements Omnibac Inc. (Schaefer)	130	--	--	--	--	--
	102		--		--	--
IPL Environnement	130	384,57 \$	49 994,10 \$	394,57 \$	51 294,10 \$	1 300,00 \$
	102		39 226,14 \$		40 246,14 \$	1 020,00 \$
Plasti-Bac	130	342,21 \$	44 487,30 \$	372,21 \$	48 387,30 \$	3 900,00 \$
	102		34 905,42 \$		37 965,42 \$	3 060,00 \$

<sup>1</sup> Incluant le transport et la livraison dans chaque municipalité;

<sup>2</sup> Incluant le transport et la livraison porte-à-porte sur l'ensemble du territoire.

Il est proposé par M. Bernard Flébus  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer à Plasti-Bac, étant le plus bas soumissionnaire, le contrat de fourniture et livraison des bacs de 360 et 1 100 litres, conformément au tableau apparaissant au préambule, selon les besoins réels des municipalités (achat regroupé). Prix unitaire 360 litres : 50,91 \$ – 1 100 litres : 342,21 \$ incluant le transport et la livraison dans chacune des municipalités.

Les municipalités assument la distribution et le coût des bacs à leurs citoyens.

Le délai de livraison est fixé à 45 jours.

Le préfet et le secrétaire-trésorier sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la MRCT, les documents nécessaires à cette fin.

La répartition des couleurs des bacs devrait permettre d'en faire l'harmonisation selon les 3 types de collecte (recyclage – déchets – compostage) sur l'ensemble du territoire dans la MRCT.

Le devis de soumission, de même que la présente résolution, tiennent lieu de contrat entre le fournisseur (Plasti-Bac) et la MRCT.

#### **09-11-324**

#### **Les incitatifs au compostage et réduction à la source des matières résiduelles.**

Concernant les coûts et la répartition des dépenses, le conseil souhaite introduire le principe « utilisateur / payeur » dans les critères de répartition; il s'agit pour l'essentiel d'établir une mesure permettant de reconnaître financièrement les efforts de réduction à la source des citoyens dans leur municipalité.

CAGE sera particulièrement interpellé sur ce sujet, de même que les municipalités locales (ex. : réduction du nombre de collecte durant les mois d'hiver?)

#### **09-11-325**

#### **Valorisation des matières résiduelles Autorisation pour l'achat de biens et équipements nécessaires au fonctionnement de l'Écocentre.**

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Philippe Boutin  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la préparation des devis et la publication d'appels d'offres pour l'acquisition de biens et d'équipements prévus au plan de valorisation des matières résiduelles et nécessaires au fonctionnement des services à l'Écocentre :

Item	Estimé
Balance à camion	150 000 \$
Excavatrice sur chenilles, neuve ou usagée, avec grappin hydraulique Rotobec	200 000 \$
Broyeur horizontal	350 000 \$
Tamis rotatif	82 900 \$
Convoyeur à courroie pour rejets	30 400 \$
Presse à ballots	250 000 \$

Les travaux suivants sont prévus en régie interne et/ou « à contrat » :

- Réseau d'accès aux conteneurs et enclos pour le dépôt des matières;
- Poste d'accueil, barrière, clôture du site, terrassement.

Les projets sont mis en œuvre selon différents échéanciers, selon les besoins.

Le conseil des maires procède, le cas échéant, à l'octroi des contrats, suite au dépôt des rapports d'activités.

#### **09-11-326**

#### **Valorisation des matières résiduelles Autorisation pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation au ministère (MDDEP) pour l'aménagement d'un centre de valorisation thermique des déchets (incinération).**

---

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la firme GENIVAR, ingénieurs-conseils, pour la préparation et la présentation au ministère (MDDEP) pour et au nom de la MRCT d'un certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un centre de valorisation thermique des déchets (incinération);
- ❖ D'autoriser à la suite du CA la préparation des plans et devis et la publication d'un appel d'offres, selon un échéancier conforme au plan de travail.

Le conseil des maires procède, le cas échéant, à l'octroi du ou des contrats, suite au dépôt des rapports mensuels d'activités.

#### **09-11-327**

#### **Gestion des matières résiduelles Offre de service aux Premières Nations.**

---

Le conseil prend acte d'une offre de service aux Premières Nations datée du 9 septembre 2011 pour la gestion des matières résiduelles, selon leurs besoins, selon un tarif au coût réel, pour une période de 5 ans :

- Timiskaming First Nation (Notre-Dame-du-Nord);
- Eagle Village (Kipawa);
- Winneway.

Ces propositions donnent suite aux rencontres avec le ministre et les représentants du Secrétariat aux affaires autochtones du Québec.

#### **09-11-328**

#### **Valorisation des matières résiduelles Engagement de M. Simon King, ingénieur.**

---

**Considérant** l'offre d'emploi pour l'engagement d'un gestionnaire de projet à l'Écocentre en prévision du projet de valorisation des matières résiduelles (résolution n° 06-11-239 du 15 juin 2011);

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin  
appuyé par M. Bernard Flébus  
et résolu unanimement

- ❖ Conformément aux recommandations du comité administratif (résolution n° 09-11-298A du 14 septembre 2011) d'autoriser l'engagement de M. Simon King, ingénieur, à titre de gestionnaire de projet en valorisation des matières résiduelles ainsi que la production de granules de biomasse forestière, au salaire annuel de 65 000 \$ débutant le 3 octobre 2011, pour la période de mise en œuvre du projet.

La MRCT est admissible au Volet 3 du Programme d'infrastructures Québec / Municipalités, représente un remboursement salarial comme suit :

- 1<sup>re</sup> année : 75 %
- 2<sup>e</sup> année : 50 %
- 3<sup>e</sup> année : 25 %

La période de probation est de 3 mois; le candidat est assujéti aux conditions de travail et règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT.

M. King aura pour lieu de travail un bureau dans les locaux de Faniel à St-Édouard-de-Fabre, ainsi qu'à l'Écocentre.

#### **09-11-329**

#### **Achat d'une parcelle de terrain contiguë à l'Écocentre, nécessaire aux opérations de gestion des matières résiduelles (6 782 m<sup>2</sup>) : 5 000 \$ plus frais.**

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Bernard Flébus  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'achat d'une parcelle de terrain contiguë à l'Écocentre, lot n° 4 137 318, d'une superficie de 0,68 hectare, appartenant à M. Victor Gaudet au coût de 5 000 \$.

Cet espace sera utile pour les activités de l'Écocentre;

- ❖ De mandater le notaire Marc-André Manseau pour effectuer la transaction;
- ❖ D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRCT, les documents nécessaires à cette fin.

#### **09-11-330**

#### **Valorisation des matières résiduelles Demande de certificat d'autorisation (CA) (modification) au ministère (MDDEP) suite aux modifications au projet de plateforme de compostage à l'Écocentre de la MRCT.**

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M. Alain Sarrazin  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser une demande de certificat d'autorisation (CA) au ministère Développement durable, Environnement et Parcs, suite aux modifications au projet de « plateforme de compostage » à l'Écocentre de la MRCT, comme suit :
  - Remplacement des 2 bassins d'accumulation des eaux de lixiviation de la plateforme par un seul bassin légèrement plus volumineux et son déplacement à proximité de la plateforme;

- Confirmation que les déchets organiques qui seront acheminés à la plateforme de compostage proviendront de la collecte sélective à 3 voies. La MRCT possède ses propres camions; la collecte sélective de porte-à-porte, sur l'ensemble du territoire, a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Une 3<sup>e</sup> voie (compostage) sera ajoutée dès la mise en service de la plateforme de compostage prévue en novembre 2011.
  - ❖ D'autoriser le préfet de la MRCT pour la signature des documents relatifs au certificat d'autorisation du MDDEP.
- N. B.** : Le certificat d'autorisation pour la plateforme de compostage date du 25 juin 2010 – N° 7550-08-01-00019-00 / 200266055.
- ❖ De réitérer le mandat de GENIVAR (ingénieurs-conseils) pour la production d'une nouvelle demande de CA au ministère (MDDEP), conformément aux modifications;
  - ❖ D'autoriser le versement au ministère (MDDEP) d'un montant de 1 046,00 \$ en paiement des frais exigibles d'analyse de dossier;
  - ❖ Que la MRC de Témiscamingue réitère son engagement à l'effet que le volume total de compost produit annuellement soit environ 3 500 à 4 000 tonnes, sera entièrement utilisé au cours des 10 prochaines années, particulièrement :
    - Pour le reboisement des sites de dépôts en tranchée;
    - Pour les sites forestiers dans l'aménagement des lots intramunicipaux, etc.

**09-11-331**

**Adoption des états financiers 2010.**

**Considérant** la présentation au comité administratif le 10 août 2011 et le dépôt au conseil des maires le 17 août 2011 des états financiers 2010 de la MRCT incluant la section « territoires non organisés » préparés par « Champagne, Bellehumeur, Guimond inc., comptables généraux licenciés »;

Il est proposé par M. Philippe Boutin  
appuyé par M. Mychel Tremblay  
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter les états financiers de la MRCT au 31 décembre 2010.

**Note concernant les honoraires :**

Pour l'année 2007, le vérificateur avait prévenu qu'il devait augmenter ses honoraires étant donné un important surplus de travail (ex. : collecte sélective des matières résiduelles, périmètre comptable, etc.).

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Honoraires	5 300 \$	5 900 \$	5 900 \$	5 900 \$	11 900 \$	11 700 \$	11 900 \$	14 600 \$

**(Taxes en sus)**

**(22,7 %)**

### **Nomination d'un vérificateur pour l'année 2011.**

#### **09-11-332**

**Considérant** les dispositions du Code municipal, article 966;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Joanne Larochelle  
et résolu unanimement

- ❖ De nommer M. Denis Champagne, CGA, Champagne, Bellehumeur, Guimond inc., à titre de vérificateur de la MRC de Témiscamingue pour l'année 2011.

#### **09-11-333**

##### **Avis de motion**

##### **Projet de règlement concernant un Code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC de Témiscamingue.**

Monsieur le préfet, Arnaud Warolin, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance, d'un règlement concernant un Code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC de Témiscamingue.

Monsieur le préfet dépose à chacun des membres du conseil et présente le projet de règlement.

Une dispense de lecture est également demandée.

##### **Résumé de la procédure :**

- Avis de motion : 21 septembre 2011 (donné par le préfet);
- Publication d'un avis public : Au plus tard le 12 octobre 2011 (résumé et date d'adoption);
- Adoption du règlement par le conseil des maires : 19 octobre 2011;
- Avis de promulgation (entrée en vigueur);
- Transmission au ministère (MAMROT) : Au plus tard le 30 novembre 2011.

#### **09-11-334**

##### **Projet Communication-Témiscamingue – Internet haute vitesse.**

M<sup>me</sup> Lyne Gironne, représentante de la MRCT à Communication-Témiscamingue présente un rapport d'activités de l'organisme et dépose :

- Le calendrier / échéancier de la construction des 22 tours de Communication-Témiscamingue;
- Une demande aux municipalités de Béarn, Angliers, Belleterre, Fugèreville, Kipawa, Témiscaming et Laniel pour l'achat d'un terrain du ministère (MRNF) pour l'installation de tours en terres publiques. Le coût de location annuel d'un terrain est estimé à 2 000 \$ alors que la vente aux municipalités se fera gratuitement. Communication-Témiscamingue rembourse les municipalités des frais encourus tels arpentage, contrat notarié, etc.

Il est proposé par M. Mychel Tremblay  
appuyé par M<sup>me</sup> Édith Lafond  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la MRCT à procéder en support au Comité municipal de Laniel (territoire non organisé) dans cette affaire.

Information et suivi (rapport d'étape) :

- Closing financier complété le 2 septembre 2011;
- Échéancier de construction des tours financés par Industrie Canada : Fin février 2012;
- Connexion du 1<sup>er</sup> client : Fin septembre 2011;
- Entente complétée avec le fournisseur de lien (Ontera);
- En cours :
  - Zonage agricole (autorisation);
  - Assurances responsabilités, en négociation.

#### **09-11-335**

#### **Information / rapport des comités / autres dossiers.**

- Rappel souper de la francophonie :

Dimanche 25 septembre 2011 à la salle communautaire de Dymond, 181, chemin Drive-Inn Theatre, New Liskeard de 17 h 00 à 22 h 00.

L'invitation s'adresse aux maires des 2 régions, ainsi qu'au Chef et Conseil de bande de TFN Notre-Dame-du-Nord.

En plus du préfet, nous avons noté l'intérêt des maires/maires ou représentants de Ville-Marie, Témiscaming, Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord, Nédélec, Rémigny, Béarn, Kipawa, St-Bruno-de-Guigues, Latulipe-et-Gaboury et Moffet.

- Information / consultation publique concernant la future politique du ministère (MRNF) sur les forêts de proximité; tenue à Laverlochère le 13 septembre 2011, à laquelle ont participé une cinquantaine de personnes, dont les gestionnaires des lots intramunicipaux :

Prochaine étape : Mémoire (au plus tard le 11 novembre). Une rencontre avec les municipalités et gestionnaires des lots intramunicipaux aura lieu avant que le Mémoire soit finalisé.

Le travail est effectué sur la base du projet « Forêt De Chez Nous ».

- Dénonciation (Municipalité de St-Eugène-de-Guigues) des hausses drastiques des frais de surveillance à la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue :

La municipalité dénonce l'augmentation des frais de surveillance qui passe de 30 \$ par enfant avec un maximum de 60 \$ par famille pour l'année 2010-2011 à 75 \$ par enfant pour l'année 2011-2012 et à 120 \$ par enfant pour 2012-2013.

Les conseils locaux réagiront à leur assemblée régulière d'octobre (1<sup>er</sup> lundi du mois).

- M. Mychel Tremblay invite les élus/élues municipaux à visiter (porte ouverte) la station de recherche en agroalimentaire à Notre-Dame-du-Nord, le 2 octobre 2011 de 13 h 00 à 17 h 00;
- M<sup>me</sup> Lyna Pine, représentante à la Commission culturelle, informe le conseil que la consultation prévue le 5 novembre 2011 sur la 2<sup>e</sup> politique culturelle au Témiscamingue est annulée sine die;
- Note de l'Institut de la statistique du Québec :

« Au Québec, de 2006 à 2010, malgré un ralentissement en 2008, l'Abitibi-Témiscamingue domine les autres régions avec une croissance annuelle moyenne de 6,8 %, comparativement à la moyenne québécoise de 3,2 % (...). »

Cette observation, valable pour l'Abitibi, ne correspond pas à la situation particulière du Témiscamingue.

- Événements à signaler :
  - Colloque planification stratégique 2011-2016 : 29 octobre 2011 (enjeux de société) – 8 h 30 à Notre-Dame-du-Nord;
  - Prochain conseil des maires : 19 octobre 2011.

**09-11-336**

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**2<sup>e</sup> partie**

Aucune question.

**09-11-337**

**Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. André Pâquet  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 22 h 00.

(Original signé)

(Original signé)

\_\_\_\_\_  
Arnaud Warolin, préfet

\_\_\_\_\_  
Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.**